
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 04 NOV 2019

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 19.0463/MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours professionnel de recrutement de sept (07) élèves Administrateurs des Services Touristiques, session 2019.

Ce sont :

ADMINISTRATEURS DES SERVICES TOURISTIQUES

ADMISSIBLES

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	DATE NAISS.
1	ALLOBOU KAWOUA	308511	12/11/89
2	BAMBARA PATÊDA ALAIN	226397	22/03/84
3	ILBOUDO ERIC	238400	09/05/82
4	KIEMDE KADER	246702	31/12/86
5	KINDO MAHAMADI	246705	23/05/88
6	NIAMBA AROUNA	212046	30/10/79
7	OUEDRAOGO KASSOUM	216671	23/10/82
8	SAKANDE TOUWENDINDA FRANCIS	246699	27/01/86
9	SAVADOGO/OUEDRAOGO FATIMATA	238412	31/12/80
10	TRAORE/SANOU TIERIDJIA HAOUA	238408	02/05/84

Arrêté la présente liste à 10 nom(s).

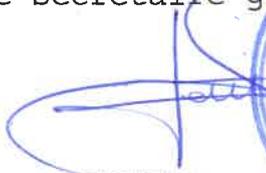
ADMINISTRATEURS DES SERVICES TOURISTIQUES

Par ailleurs, les candidats déclarés admissibles sont invités à déposer leur dossier physique conformément aux communiqués d'ouverture du concours au plus tard quinze (15) jours après la publication du résultat provisoire auprès de:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les candidats de la région du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

L'admission ne sera effective qu'après la validation du dossier.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général



SOULEYMANE LENGANE